

PREFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'INFORMATION ET DE RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC  
SUR LES CAPACITES FINANCIERES

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SCEA BORGGOO-MARTIN  
D'AUGMENTATION DES EFFECTIFS DE SON ÉLEVAGE PORCIN  
SITUÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LOUEUSE**

Pendant quatre semaines, du jeudi 4 avril 2019 au jeudi 2 mai 2019, il est procédé à l'information et au recueil des observations du public sur le dossier des capacités financières de la SCEA BORGGOO-MARTIN pour les installations de son élevage porcin situées sur le territoire de la commune de Loueuse.

Un avis au public est affiché dans les mairies de Loueuse, Songeons, Morvillers, Mureaumont, Escames, Omécourt, Saint-Deniscourt, Ernemont-Boutavent et Héricourt-sur-Thérain.

Le même avis, ainsi que le dossier des capacités financières de l'exploitant, sont publiés sur le site Internet des services de l'État dans l'Oise, à savoir :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>

Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à la demande d'autorisation d'exploiter de la SCEA BORGGOO-MARTIN.

Le public pourra prendre connaissance du dossier, pendant toute la durée de l'information et du recueil des observations du public, en mairie de Loueuse, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.

Durant cette période, le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Loueuse.

Ces observations pourront également être adressées par voie postale au Préfet de l'Oise (Direction départementale des Territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2, Boulevard Amyot d'Inville, BP 317, 60021 Beauvais Cedex), ou par voie électronique (ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr) en précisant dans l'objet du courrier « Information et recueil des observations : SCEA BORGGOO-MARTIN ».

Les observations sont impérativement transmises entre le jeudi 4 avril 2019 au jeudi 2 mai 2019 inclus.